

MAIRIE D'AUTECHAUX-ROIDE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

vingt heures

Etaient présents : TOURNOUX Pascal, MILLARDET Christian, OHLMANN Christelle, GRAIZELY Liliane, GROSSI Lynda, DEVILLAIRS Samuel, PERRU Marie

Procurations données : BIDEAUX Rachel a donné procuration à TOURNOUX Pascal
COURVOISIER Uny a donné procuration à MILLARDET Christian

Absent excusé : GEORGE Christian

Secrétaire de séance : GROSSI Lynda

Président de séance : TOURNOUX Pascal

Convocation : 28 mai 2026

Demande d'ajout d'une délibération au conseil municipal : désignation du délégué CLECT. Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de cette délibération

Ordre du Jour :

Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026

- 1. Attribution subventions aux associations**
- 2. Autorisation encaissement chèques d'EDF**
- 3. Décision modificative budgétaire n°1 : changement de compte d'investissement**
- 4. Décision modificative budgétaire n°2 : augmentation crédit section investissement**
- 5. Affaires diverses**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération sur la désignation d'un délégué CLECT. Le Conseil Municipal accepte l'ajout de la désignation d'un délégué CLECT en point 6.

Le conseil municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et de trois suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Délégué titulaire : TOURNOUX Pascal

Délégués suppléants : MILLARDET Christian, OHLMANN Christelle, GRAIZELY Liliane

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 24 avril 2026.

1. Délibération n°32-2026 – attribution des subventions aux associations

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subventions des différentes associations, la commission Vie associative réunie le jeudi 4 juin 2026, propose d'attribuer les subventions annuelles aux associations pour l'année 2026 comme détaillées ci-après :

Monsieur le Maire propose de voter ligne par ligne le montant des subventions allouées aux différentes associations dans l'ordre du tableau :

Association	proposé	voté	Observation
1. LOISIRS AUTECHALIENS	1050	1050	
2. Tarot Club	500	550	
3. Amicale des Donneurs de Sang	200	200	
4. ENTRAIDE ALIMENTAIRE	0	0	
5. COMICE AGRICOLE	0	0	
6. SOUVENIR FRANCAIS	125	125	
7. FNACA			A définir plus tard
8. LES AMIS DE L'HOPITAL	200	200	
9. ANCIENS COMBATTANTS DU PLATEAU DE BLAMONT100	125	125	
10. Théâtre de verdure	250	250	
11. FC AUTECHAUX – ROCHES CLUB DE FOOTBALL			A définir Réunion demandée avec le club
12. ACCA	200	200	
Enveloppes restantes	5300	5300	
13. TOTAL enveloppe subvention	8000	8000	

L'exposé de l'Adjoint entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions aux associations pour l'année 2026 pour un montant total de 8000 €, comme précisé ci-dessus. La dépense sera inscrite au BP 2026, article 65748.

VISA DE LA PREFECTURE – 10 JUIN 2026

EXECUTOIRE – 10 JUIN 2026

2. Délibération n°33-2026 : Autorisation encaissement chèques EDF

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune a reçu de la société EDF trois chèques d'un montant de :

- **425.27€**

- **1076.87€**

- **1 159.72€**

Qui correspondent au remboursement d'un trop-perçu constaté sur les factures d'électricité payées en doublon depuis le mois de novembre 2025.

Considérant qu'il convient d'autoriser l'encaissement de cette somme dans le budget communal ;
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1. D'accepter le remboursement effectué par EDF d'un montant de 2 661.86 € ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque correspondant ;
3. De prévoir l'inscription de cette recette au budget communal selon les règles comptables en vigueur ;
4. D'autoriser Monsieur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VISA DE LA PREFECTURE – 10 JUIN 2026

EXECUTOIRE – 10 JUIN 2026

3. Délibération n° 34-2026 : Décision modificative budgétaire n°1

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération en date du 24 avril 2026,

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits au compte 2132 afin de permettre le paiement des maisons achetées par acte notarié du 28 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- approuve la décision modificative suivante en section d'investissement :

Article	Libellé	dépenses
2113	Terrains aménagés autre que voirie	-220 000€
2132	Constructions	+220 000€

Le compte 2132 est créé à cette occasion.

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire.

VISA DE LA PREFECTURE – 10 JUIN 2026

EXECUTOIRE – 10 JUIN 2026

4. Délibération n° 35-2026 : décision modificative budgétaire n°2

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération en date du 24 avril 2026,
Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires au compte 2188,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,
- approuve la décision modificative suivante en section d'investissement :

Article	Libellé	dépenses
2113	Terrains aménagés autre que voirie	-15 000€
2188	Autres immobilisations corporelles	+15 000€

Après cette décision modificative :

- le compte 2113 présentera un solde de 40 000€
- le compte 2188 sera porté de 10 000€ à 25 000€

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire.

VISA DE LA PREFECTURE – 10 JUIN 2026

EXECUTOIRE – 10 JUIN 2026

5. Affaires diverses

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal deux courriers qui concernent un problème de sécurité routière au niveau de la Grande Rue.

Le conseil Municipal charge la commission sécurité de se rendre sur place afin de voir ce qu'il est possible d'envisager comme solution.

Dans l'attente, Monsieur le Maire demandera à la gendarmerie d'effectuer des contrôles de vitesse.

6. Délibération n°36-2026 : désignation d'un délégué CLECT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts prévoyant la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Pays Montbéliard Agglomération fixant la création de la CLECT ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner son représentant appelé à siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Pays Montbéliard Agglomération;

Considérant que cette commission est chargée d'évaluer les charges résultant des transferts de compétences entre les communes membres et l'EPCI ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De désigner M. TOURNOUX Pascal en qualité de représentant de la commune de **d'Autechaux-Roide** au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de **P.M.A**

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de notifier la présente délibération au Président de **P.M.A.** et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

La séance est levée à 21h38

Délibérations votées au cours de la séance :

DCM 32-2026	Attribution des subventions aux associations
DCM 33-2026	Autorisation encaissement chèques EDF
DCM 34-2026	Décision Modificative budgétaire n°1
DCM 35-2026	Décision Modificative budgétaire n°2
DCM 36-2026	Désignation d'un délégué à la CLECT